



DEVELOPMENT COMMITTEE
(Joint Ministerial Committee
of the
Boards of Governors of the Bank and the Fund
On the
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



**SIXTY-SECOND MEETING
PRAGUE, CZECH REPUBLIC – SEPTEMBER 25, 2000**

DC/S/2000-55(F)

September 24, 2000

Déclaration de Son Excellence
Monsieur Fathallah Oualalou
Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et
du Tourisme du Royaume du Maroc

Au nom du Groupe de pays que je représente, je voudrais tout d'abord féliciter Son Excellence Washwant SINHA, Ministre des Finances de l'Inde, pour son élection à la Présidence de notre Comité. Je voudrais par la même occasion l'assurer du soutien de notre Groupe et lui souhaiter plein succès dans sa mission. Je voudrais également rendre hommage à M. Tarrin NIMMANAHAEMINDA qui, pendant les deux dernières années, a déployé des efforts louables pour enrichir les travaux de notre Comité.

La soixante-deuxième réunion du Comité du Développement se tient à un moment où les perspectives de l'économie mondiale aussi bien pour 2000 que pour 2001 s'annoncent globalement plus positives que prévu lors de notre précédente réunion.

Cela est encourageant et témoigne notamment de la solidité de la croissance dans les pays industrialisés et d'un rétablissement rapide et notable dans les principaux pays notamment en Asie du Sud-Est qui étaient, il y a à peine deux ans, en proie à une crise économique et financière aiguë qui menaçait la stabilité de l'économie mondiale dans son ensemble.

Le rétablissement rapide de ces économies est le résultat conjugué des efforts des pays concernés et de l'appui de la communauté financière internationale dans lequel le FMI et la Banque mondiale ont été les principaux promoteurs.

En constatant aujourd'hui avec satisfaction l'impact positif de cet élan de solidarité mondiale qui a permis d'enrayer la crise et de relancer la croissance dans des conditions plus saines dans ces économies, nous relevons avec inquiétude (i) les perspectives moins encourageantes dans d'autres régions du monde, (ii) des signes d'instabilité qui menacent l'équilibre de l'économie mondiale et la soutenabilité de sa croissance, et (iii) le retard pris dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives en faveur des pays moins développés.

Notre inquiétude vient en premier lieu du fait que les perspectives de croissance dans certaines régions, notamment en Afrique, demeurent faibles et fragiles au moment même où les pays de cette région ont besoin de renforcer leur croissance économique, pour créer des emplois et réduire la pauvreté.

De plus, ces pays subissent une inquiétante détérioration de leurs termes de l'échange et un tassement de leurs exportations aggravés par l'instabilité des taux de change des principales devises et par le renchérissement, sans précédent depuis une décennie, des importations en produits énergétiques des pays concernés. Si les niveaux actuels des prix internationaux de l'énergie sont préjudiciables pour les pays consommateurs, notamment les moins développés parmi eux, les pays producteurs également finiront par en subir le contrecoup. C'est pourquoi il est nécessaire que cet aspect fasse l'objet de concertations internationales en vue de stabiliser les prix du pétrole à un niveau d'équilibre. Enfin, le retard pris dans la mise en œuvre de l'initiative renforcée de réduction de la dette en faveur des PPTTE constitue une autre source d'inquiétude dans la mesure où ce retard pénalise à l'évidence les pays éligibles et entrave leurs efforts visant à combattre la pauvreté et, dans certains cas, les maladies et les famines.

Ces inquiétudes interpellent l'ensemble de la communauté internationale qui doit faire œuvre d'une grande mobilisation et d'une plus grande coordination pour faire face aux risques qui

menacent aujourd'hui l'économie mondiale, et éviter une nouvelle crise qui se traduira inéluctablement par l'aggravation de la pauvreté et l'exclusion dans le monde au moment où la mondialisation doit avoir comme finalité une plus grande intégration de l'ensemble des pays dans l'économie mondiale et un meilleur partage de la croissance et du bien être entre les nations.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion est par conséquent une priorité et une responsabilité mondiale partagée. Les pays doivent définir des stratégies reflétant les priorités globales et sectorielles, et élaborer des programmes d'action intégrés répondant aux besoins réels des populations, et qui bénéficient de l'adhésion et de l'appui des différents partenaires impliqués dans ces programmes.

Il est bien entendu qu'au delà de ces principes généraux, les priorités, les stratégies et les programmes à mettre en œuvre diffèrent d'un pays à l'autre en fonction d'un certain nombre de paramètres qui font de chaque expérience un cas spécifique.

Dans ces conditions, l'intervention de la Banque Mondiale peut être plus ou moins importante dans le processus de définition et de mise en œuvre de la stratégie intégrée de lutte contre la pauvreté, en fonction du degré de développement du pays et de ses capacités institutionnelles, étant entendu que dans tous les cas l'essentiel est que la Banque apporte son expertise, ses conseils et son appui financier en vue de réunir les conditions pour atteindre les objectifs fixés par les pays concernés.

S'agissant des pays les moins avancés en particulier, l'accélération du processus de lutte contre la pauvreté se trouve dans une large mesure liée à la mise en œuvre rapide de l'initiative PPTE.

A ce sujet, je relève avec satisfaction les progrès enregistrés, depuis notre dernière réunion, par un certain nombre de pays éligibles, dans la mise en place de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Cependant, alors qu'il était prévu que 20 pays atteignent le point de décision à la fin de décembre 2000, il est aujourd'hui probable que cet objectif ne sera pas atteint. De même, le financement de l'initiative PPTE renforcée ne s'est pas effectué au rythme souhaité.

Je voudrais à cet égard insister sur la nécessité que les différents contributeurs accélèrent le versement de leurs contributions, car le besoin d'allègement de la dette PPTE est plus que jamais urgent.

Je voudrais également rappeler que la charge découlant de l'initiative renforcée doit être équitablement répartie et ne pas entamer la viabilité de certaines institutions multilatérales telle que la Banque Africaine de Développement.

La mise à contribution de cette institution au titre de l'initiative renforcée sans soutien extérieur conséquent est de nature à compromettre ses opérations futures en faveur des pays les moins avancés d'Afrique.

En définitive, j'estime que l'effort de la communauté internationale doit porter sur trois éléments principaux qui sont (i) l'accélération de la mise en œuvre de l'initiative, (ii) la stabilisation

définitive de son financement intégral, et (iii) son élargissement au plus grand nombre possible de pays éligibles au terme de la durée convenue pour sa mise en œuvre.

Le FMI et la Banque mondiale, en particulier, ont un rôle important à jouer en ce domaine en tant que promoteurs de l'initiative et catalyseurs des moyens de son financement.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage aux instances dirigeantes de ces deux institutions pour les efforts qu'ils ont déployés dans ce domaine, en ce qui les concerne, depuis le lancement de cette initiative en 1996.

Dans ce cadre, il est réjouissant de constater que la situation financière de la Banque mondiale demeure saine et solide au vu du rapport préparé par les services de la Banque suite aux recommandations de notre Comité lors de sa dernière réunion.

Il reste cependant que les principales conclusions du rapport - présenté à notre dernière réunion - établi par le groupe de travail chargé d'apprécier la structure financière de la Banque et d'examiner l'adéquation de son capital avec le mandat et les objectifs qui lui sont assignés demeurent valables.

La Banque est en effet appelée à (i) adapter en permanence le champ de son intervention à sa situation financière; (ii) redéfinir sa mission en la recentrant sur le développement économique et la réduction de la pauvreté; (iii) rationaliser davantage sa gestion; et (iv) renforcer sa concertation avec le FMI et les autres institutions multilatérales et régionales sur la base de l'avantage comparatif de chacune des institutions concernées.

Depuis que notre Comité a évoqué cette question il y a une année, des efforts ont été déployés et des progrès sensibles ont été enregistrés. Le rétablissement rapide des économies émergentes, d'Asie du Sud Est notamment, témoigne en effet de progrès importants en matière de consolidation de la coopération entre nos deux institutions qui se sont traduits par un renforcement de l'architecture financière internationale.

Cet effort doit se poursuivre et nos deux institutions sont appelées à encourager et à appuyer les pays membres en vue de les préparer progressivement, tout en prenant en considération là aussi la spécificité et le niveau du développement économique et institutionnel de chaque pays, à souscrire aux normes découlant des meilleures pratiques internationales dans le cadre de leurs réformes financières, de protection sociale, de gestion de la dette, de la gouvernance d'entreprise

...